

Petit commérage supplémentaire pour la route...

J'ai pris le 8 heures 04 et le bus 63 pour me rendre pile poil à 9 h 30 au 9 place St. Sulpice vendredi matin (31 mars 2023 pour comparaître devant M. l'administrateur général des Finances publiques.) dans l'ancien séminaire racheté en 1645 par J.J. OLIER pour la formation des prêtres.

Je passe les détails des affectations successives de la bicoque qui fut enfin attribuée au ministère des Finances en 1922. Donc, faisant suite à notre requête du 22 février 2022 dans le but d'obtenir la « reconnaissance d'intérêt général » de notre association « Graines de Colibri » ce qui nous permettrait d'accéder au « Régime Mécénat » et par ce statut à une exonération fiscale pour nos donateurs... Après 8 mois d'une étude rigoureuse de notre dossier, l'administration rejetait notre demande dans un courrier de 8 pages le 12 octobre 2022 pour les raisons suivantes :

Page 5 : « Les activités de l'association ne présentent pas un caractère philanthropique ».

« Les activités de l'association ne présentent pas un caractère éducatif ».

Page 6 : « Les activités de l'association ne présentent pas un caractère social au sens fiscal ».

« Les activités de l'association ne présentent pas un caractère humanitaire ».

Page 7 : « Les activités de l'association ne présentent pas un caractère culturel ».

« L'association ne présente pas un caractère de défense de l'environnement ».

Mais : page 7 article 2.2.3 :

« Compte tenu de l'ensemble des observations exposées ci-dessus, il peut être admis que l'association GRAINES DE COLIBRI est d'intérêt général. Néanmoins , l'activité de l'association n'entre pas dans les critères des articles 200-1-b et 238 bis 1-a du CGI.

L'association ne remplit donc pas toutes les conditions requises.

En conséquence, elle ne peut pas délivrer des reçus fiscaux en contrepartie des dons dont elle serait bénéficiaire.

Pourtant, la cheffe de division, inspecteur principal des finances publiques départementales, qui signa la missive en octobre 2022 , nous proposa dans un élan de tendresse : « Si vous souhaitez contester cette réponse, vous avez la possibilité de solliciter un second examen... »



Ce que je fis, sans votre autorisation ce beau matin de mars, avant de me rendre au musée d'Orsay pour admirer les œuvres de GAUGUIN et MONET ...

J'ai passé une belle journée dans ma ville natale. En première, partie un moment comme je les aime, face à l'inspecteur et ses 2 assesseuses, des êtres humains comme vous et moi, assis côte à côte à l'autre bout d'une table pour 45 personnes. J'en sortis sans la moindre certitude d'avoir convaincu, mais réconforté par la conclusion du plus gradé, augurant une 3ème manche possible auprès du tribunal administratif dans le cas d'un second rejet.

Avant de partir, je ne pus m'empêcher de répéter que nous étions moins affectés par le refus des exonérations fiscales que par les affirmations écrites de l'administration concernant les caractéristiques non philanthropiques, non éducatives, non sociales, non humanitaires, non culturelles et non environnementales de notre assoce.

Puis, je pris aimablement congé en les assurant de ma gratitude et leur indiquant qu'à mon âge je ne manquerai sans doute pas de répondre à une nouvelle invitation.

La Commère-Michel